

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCES 20.006 CONCERNANT LA  
CONCEPTION, RÉALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UNE DÉCHÈTERIE  
RESSOURCERIE POUR LE SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE**

**A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

**Personne morale de droit public qui a passé le marché :**

SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
CD 118  
91978 COURTABOEUF CEDEX  
Tel : 01.64.53.30.00

**Titulaire du marché objet du présent avenant :**

Société *GENERIS*  
28 BOULEVARD DE PESARO  
TSA 67 779  
92 739 NANTERRE CEDEX

**Numéro du marché :** 20.006

**Date de notification :** 1<sup>er</sup> février 2022

Le marché comporte 3 phases d'exécution :

- La phase APS sera réalisée au stade de l'offre initiale et le cas échéant finale
- La durée de la phase d'études est de 4,5 mois, durée qui ne comprend pas les temps d'instruction et de validation (PC, ICPE et Recours)
- La durée de la phase travaux est de 14 mois y compris études d'exécution
- La durée de la phase d'exploitation et de maintenance est de 6 ans à compter de la levée de la dernière réserve importante après la réception de la déchèterie qui sera notifiée par ordre de service de démarrage.

**Montant initial du marché :**

**Forme des prix pour la phase 1 étude :**

Les études sont rémunérées selon les prix indiqués dans l'état des prix global et forfaitaire.

Le prix des prestations de conception englobe toutes les études nécessaires à la réalisation des prestations objet du présent marché. Aucune prestation n'est à fournir par le maître d'ouvrage autres que celles spécifiquement prévues au marché.

**Forme des prix pour la phase 2 : travaux :**

Les travaux sont rémunérés selon les prix indiqués dans l'état des prix forfaitaires.

Compte tenu du caractère forfaitaire du prix, les quantités indiquées dans les pièces du marché n'ont qu'une valeur indicative. Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de l'objet du marché répondant en tous points aux obligations contractuelles et notamment aux performances garanties et à l'usage auxquels il est destiné.

Les prix indiqués incluent toutes les sujétions indiquées à l'article 10.1 du CCAG travaux.

**Forme des prix pour les prestations d'exploitation :**

Les prestations d'exploitation sont rémunérées :

- Par des prix unitaires et forfaitaires indiqués au Bordereau de Prix (BP),
- Par une rémunération incitative liée à l'atteinte des engagements de performance définis à l'Acte d'engagement. Cette rémunération incitative est perçue dans les conditions de l'8,
- Par un intéressement sur la perception des redevances des usagers professionnels de la déchèterie, perçues par le SIOM.

Le marché comprend des recettes de valorisation, perçues par le Titulaire pour le compte du SIOM:

- Reprise de la ferraille,
- Reprise des cartons,
- Reprise du bois,
- Reprise des huiles,
- Reprise des batteries.

Ces recettes sont intégralement reversées au SIOM. Les prix de reprise sont indiqués au bordereau des prix et leurs modalités de révision sont fixées ci-après. Ces recettes ne peuvent pas être inférieures au prix plancher sur lequel le Titulaire s'est engagé dans son bordereau de prix.

Le montant de la TGAP est amené à évoluer en cours d'exécution du marché. Le nouveau montant de la TGAP sera appliqué sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant au marché, sous réserve que cette évolution résulte d'une modification de la réglementation et non pas d'un changement d'exutoire du titulaire.

#### **Révision des prix :**

- Les prix de la phase 1 sont fermes conformément à l'Article 13.3 du présent CCAP,
- Les prix de la phase 2 sont révisés dans les conditions de l'Article 22.3,
- Les prix de la phase 3 sont révisés dans les conditions de l'Article 30.3

## **B. PREAMBULE**

Par délibération n°58/2021 en date du 16 décembre 2021, le comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse a autorisé le Président à signer le marché global de performance 20.006 concernant la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchèterie ressourcerie pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société GENERIS.

Depuis la notification du marché, plusieurs événements ont amené le titulaire à prendre du retard pour le démarrage des travaux, dont le délai global d'exécution de la phase 2 est de 14 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la phase, qui a été transmis au titulaire, le 13 juillet 2023.

En effet, l'instruction du pré-PC par l'EPA Paris Saclay ainsi que la réalisation d'une étude biodiversité, retardée par l'occupation de la parcelle destinée à accueillir la future déchetterie ressourcerie, empêchant le bon déroulement de l'étude biodiversité, ont amené le titulaire à prendre du retard sur la date de dépôt du PC et du dossier ICPE prévue en phase 1 Etude. En effet, ces deux dossiers ont été déposés le 28 juillet 2022 pour le PC et le 29 juillet 2022 pour l'ICPE au lieu du 30 juin 2022, soit un décalage de 1 mois.

La phase 2 travaux, dont le délai global d'exécution est de 14 mois à compter de l'OS de démarrage a été divisée en 2 ordres de service. Le 1er ordre de service concernant l'installation de chantier et le début des études d'exécution qui a été transmis au titulaire le 28 avril 2023 et le 2ème concernant le démarrage des travaux qui a été transmis au titulaire le 30 juin 2023.

En outre, à la suite de la phase 1 d'étude, certains ajustements se sont avérés nécessaires et des travaux supplémentaires ont été demandés par l'EPA Paris Saclay, la DRIEAT et le SIOM. Ces travaux ont comme conséquences des plus et moins-value, dont le détail est joint en annexe.

Conformément à l'article L2194-1 du code de la commande publique, « un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque [...] les modifications ne sont pas substantielles ». Par conséquent, la collectivité peut avoir recours à un avenant.

L'ensemble de ces opérations va nécessiter la mise en œuvre des moyens non prévus initialement dans le marché. En conséquence, un avenant doit être adopté.

## **C. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte :

- le décalage de planning de la phase 1 ayant entraîné un commencement de la phase travaux au 30 juin 2023 et ainsi de prolonger la durée du marché de 1 mois soit jusqu'au 9 août 2024 compris les levées de réserves et
- d'intégrer les plus-value et moins-value selon les modifications de travaux qui font suite aux différentes demandes de l'EPAPS, la DRIEAT et le SIOM.

Par conséquent la décomposition du prix global et forfaitaire du marché annexée à l'acte d'engagement est modifiée comme suit :

Les lignes suivantes sont ajoutées :

LOT	PLUS ET MOINS VALUE TRAVAUX	Demandeur	Plus value	Moins value	Total HT
1	<b>Barrières levantes</b>				
	Le prix inclut tout dispositif de mise en œuvre, de câblage, de liaisons, d'essais et de formation du personnel d'exploitation				
1	Pont bascule de sortie : barrière levante (supplémentaire pour pont bascule de sortie)	SIOM	4 360,00 €		4 360,00 €
1	Porte cycle couvert en acier galvanisé auto stable 2 placements	EPAPS	1 500,00 €		1 500,00 €
1	Arceaux (autre modèle imposé par EPAPS)	EPAPS	750,00 €		750,00 €
1	<b>Clôtures</b>				
	Clôtures grillagées (abandonnées)	EPAPS		-12 540,53 €	-12 540,53 €
1	Clôtures entourant les antennes relais	EPAPS		-1 161,07 €	-1 161,07 €
1	<b>Clôture barreaudée</b>				
1	Clôtures barreaudées (remplaçant clôtures grillagées)	EPAPS	56 017,40 €		56 017,40 €
1	<b>Bordures de trottoir et caniveaux béton</b>				
1	Voliges métalliques (bordures)	EPAPS	3 600,00 €		3 600,00 €
1	Bordures de trottoir T2 (moins value)	EPAPS		-2 275,20 €	-2 275,20 €
1	Table de pique-nique	EPAPS	2 000,00 €		2 000,00 €
1	Bassin de rétention des eaux (dont terrassements, ouvrages nécessaires, et volume de rétention supplémentaire pour 1l/s à la place de 3l/s)	EPAPS	25 839,00 €		25 839,00 €
1	Parking engazonné en terre nid d'abeille (= similaire à des evergreen mais en plastique) située sur le parking en face de la ressourcerie	EPAPS	16 250,00 €		16 250,00 €
1	Enrobé (engazonnement terre nid d'abeille)	EPAPS		-2 278,75 €	-2 278,75 €
1	<b>Excavations (Excavation et chargement) décapage de surface</b>				
1	Déduction surface : Déplacement des Oedipodes turquoises vers terrain receveur			-6 373,08 €	-6 373,08 €
	<b>Sous-total - LOT 1</b>		<b>110 316,40 €</b>	<b>-24 628,63 €</b>	<b>85 687,77 €</b>
2	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale, y compris amendement.	EPAPS		-2 400,00 €	-2 400,00 €
	<b>Sous-total - LOT 2</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-2 400,00 €</b>	<b>-2 400,00 €</b>
3	<b>Génie civil pour ponts bascules</b>				
3	Pont-bascule de sortie : Génie civil (tranchée, fourreaux, chambre de tirage, voirie dont fond de forme, enrobé, îlot béton et bordures, signalétique, etc...).	SIOM	20 200,00 €		20 200,00 €
3	<b>Carrelage</b>				
3	Carrelage espace de vente 2 1 et accueil hall pré-tri (surface corrigée)	SIOM	0,00 €		1 301,77 €
3	Réhausse de 20cm pour disposer de 3m de HSP dans le bâtiment côté locaux sociaux et réhausse de 50cm dans le bâtiment côté ressourcerie	EPAPS	32 886,00 €		24 038,37 €
3	Local ascenseur : Ajout d'un faux plancher, d'une porte et d'un piquetage VMC pour la ventilation	SIOM	1 200,00 €		1 200,00 €
	<b>Sous-total - LOT 3</b>		<b>54 286,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 740,14 €</b>
4	<b>Étanchéité en toiture sur support béton - Type à compléter en fonction des choix de matériaux et du parti architectural proposés par le Candidat</b>				
4	Toiture végétalisée : étanchéité	EPAPS		-31 099,88 €	-31 099,88 €
4	Toiture végétalisée : type Toundra		58 860,00 €		58 860,00 €
4	Toiture végétalisée : Bandes pare-graviers	EPAPS	4 140,00 €		4 140,00 €

4	Dôme d'accès d'éclairage naturel sur toiture (zone locaux sociaux)	EPAPS	5 320,00 €		5 320,00 €
4	Passerelle métallique accès toiture végétalisée	SIOM	9 650,00 €		9 650,00 €
4	Mise en place de motifs sérigraphiés sur les vitres sur au moins 25% de la surface				
	<b>Sous-total - LOT 4</b>		<b>77 970,00 €</b>	<b>-31 099,88 €</b>	<b>46 870,12 €</b>
7	<b>Eclairage extérieur</b>				
7	Projecteurs étanches LED type Presty sur les murs d'alvéoles	EPAPS		-700,00 €	-700,00 €
7	Projecteurs étanches LED type Besty sur la façade Est (garage / local DDM / local D3E)	EPAPS		-1 200,00 €	-1 200,00 €
7	Candélabres thermolaqués au lieu de galva : hauteur 5 m	EPAPS	0,00 €		0,00 €
7	Candélabres thermolaqués au lieu de galva : hauteur 8 m	EPAPS	0,00 €		0,00 €
7	<b>Equipements informatiques, matériels actifs</b>				
7	Pont-bascule de sortie : alimentation & pilotage barrière, connexions inter-bormes, extenseur réseau ethernet, cablage & alimentation	SIOM	3 835,00 €		3 835,00 €
	<b>Sous-total - LOT 7</b>		<b>3 835,00 €</b>	<b>-1 900,00 €</b>	<b>1 935,00 €</b>
10	<b>Feux bicolores</b>				
10	<b>Ponts bascules</b>				
10	Le prix inclut tout dispositif de mise en œuvre, de câblage, de contrôle de pesée, de renvoi de l'information, d'essais et de formation du personnel d'exploitation				
10	Pont bascule de sortie y compris transport	SIOM	28 280,00 €		28 280,00 €
10	<b>Equipements informatiques, matériels actifs</b>				
10	Matériels & Accessoires : répéteur et indicateur sortie, équipement du bureau de pesées (boîtier de commande, interphone maître, télécommande, etc.)	SIOM	6 150,00 €		6 150,00 €
	<b>Sous-total - LOT 10</b>		<b>34 430,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 430,00 €</b>
12	<b>Installation photovoltaïque</b>				
12	Panneaux photovoltaïques + Ossature + système d'intégration + pose	SIOM		- 15 500,00 €	-15 500,00 €
	<b>Sous-total - LOT 12</b>			<b>-15 500,00 €</b>	<b>-15 500,00 €</b>
	<b>Sous-total +/- Ensemble des LOTS (hors frais marge/aléa/conception/réalisation)</b>				<b>197 763,03 €</b>
	Frais marge et aléa (cf pourcentage)	GENERIS	5 932,89 €		5 932,89 €
	Conception et réalisation	GENERIS	6 249,31 €		6 249,31 €
	<b>Sous-total- Frais</b>		<b>12 182,20 €</b>		<b>12 182,20 €</b>
				<b>TOTAL +/- Ensemble des LOTS</b>	<b>209 945,23 €</b>

PLUS VALUES ICPE	Demandeur	Plus value	Total HT
Localisation des arbres avec géomètre	DRIEAT / SIOM	1 915,00 €	1 915,00 €
Géomètre : relevés topographiques des parcelles avant et après dépose des terres	SIOM	3 900,00 €	3 900,00 €
Balisage zone prélèvement des terres contenant les œufs d'Oedipode turquoise (mesure R2.1n)	DRIEAT	2 400,00 €	2 400,00 €

Déplacement des Oedipodes turquoises vers terrain receveur	DRIEAT	13 104,00 €	13 104,00 €
Evacuation des Oedipodes turquoises du terrain receveur	DRIEAT	12 852,00 €	12 852,00 €
Balisage de la zone de remise en place de la terre (mesure R2.1n) - Grillage de chantier en plastique coloré orange, fixé par des piquets, métalliques entourant le terrain receveur des terres comportant les oeufs d'oedipodes turquoises	DRIEAT	3 999,00 €	3 999,00 €
Grillage de chantier en plastique coloré orange, fixé par des piquets, métalliques, et accompagné d'un panneau expliquant l'objectif du balisage (mesures E2.1a et R1.1c)	DRIEAT	3 999,00 €	3 999,00 €
Barrières amphibiens (mesures R2.1h et R2.1o) : bâches + piquets en bois & agrafes + main d'oeuvre	DRIEAT	10 528,00 €	10 528,00 €
Fourniture et pose de gîtes à chiroptères sur le bâti (prévoir fixations en fonction du support : si tôle vis auto-perforantes et si béton/parpaing vis avec chevilles à expansion) et dans le boisement eutrophile (fil de fer diamètre 1,5 mm minimum pour attache et bandes caoutchouc pour protection de l'arbre) (mesure R2.2l)	DRIEAT	1 260,00 €	1 260,00 €
Fourniture et pose de nichoirs	DRIEAT	240,00 €	240,00 €
Arrachage des espèces exotiques envahissantes (Séneçon du Cap et Vergerette annuelle) avant phase VRD	DRIEAT	720,00 €	720,00 €
Mise en place de motifs sérigraphiés sur les vitres sur au moins 25% de la surface	DRIEAT	9 693,75 €	9 693,75 €
<b>Sous-total +&amp;- ICPE Réalisation (hors frais marge/aléa/conception/réalisation)</b>			<b>64 610,75 €</b>
Conception et réalisation	GENERIS	15 797,33 €!	<b>3 876,65 €</b>
<b>TOTAL +&amp;- ICPE (Réalisation)</b>			<b>68 487,40 €</b>

Les autres conditions du marché restent inchangées.

#### D. CONSEQUENCES FINANCIERES

Le présent avenant n°1 modifient donc, à la hausse, le montant initial du marché, dans les proportions suivantes :

MONTANTS	Marché initial	Avenant n°1	Montant après augmentation	Pourcentage d'augmentation
Montant forfaitaire en € HT	9 462 316,87	278 432,63	9 740 749,50	<b>2,94 %</b>

Le présent avenant représente donc une augmentation de 2,94 % du montant initial forfaitaire du marché.

#### E. DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables. Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

## **F. SIGNATURES**

Fait à Villejust, le

Pour le SIOM,

Le Président du SIOM

Pour le titulaire,

Jean-François VIGIER